

## Contravention de 4e classe, maximum

L'amende de 4e classe, maximum (majorée). Notre série commence en 1947. Le tarif maximum est doublé en cas de récidive. Le tarif fixe tend à diminuer le prix réel des amendes. Dans la période récente, ce tarif maximum est de l'ordre de 50 salaires horaires, mais il était supérieur dans les années d'après guerre . Voir la contravention de 4e classe, minimum.

**Nature de prix : Prix courant**

**Date de mise à jour : 2020-06-18 16:11:17**

**Famille du produit : Actes civils**

Les services constituent le secteur "tertiaire" dans lequel le progrès technique n'intervient que peu ou pas du tout. Théoriquement, leurs prix réels ne devraient pas varier : il faudrait toujours le même temps de production totale, pour les produire. Dans la pratique, le progrès technique joue, plus ou moins selon les services, et beaucoup des prix réels que nous avons rassemblés dans ce secteur baissent. Les "actes civils" sont des frais d'huissier, de notaire et d'autres actes de la vie ordinaire et des frais d'obsèques. Leur contenu et l'objectif de la tarification varient beaucoup ; l'homogénéité de nos séries s'en ressent et les prix réels apparaissent parfois erratiques. Les tarifs sont établis non pas d'après le prix de revient, mais à cause de décisions administratives, notamment dissuasives, en ce qui concerne les contraventions. Des séries d'amendes et de contraventions ont été publiées dans une Brochure "Prix de vente et prix de revient" (n° 10, p. 61-64) , avec d'autres séries de frais d'obsèques (p. 54-56). Nous ne présentons ici que celles pour lesquelles une certaine mise à jour a été possible.

**Classe du produit : Secteur tertiaire, à progrès technique faible**

Statistiques annuelles				
Annee	Monnaie	Prix	Salaire Horaire	Prix réel
1947	f	6000.00	39.33	152.56
1948	f		61.58	
1949	f		73.68	
1950	f	12000.00	81.88	146.56
1951	f		110.25	
1952	f		132.50	
1953	f		135.25	
1954	f		144.75	
1955	f		155.75	
1956	f		170.00	
1957	f		180.50	
1958	f		207.50	
1959	f	36000.00	221.00	162.90
1960	F		2.35	
1961	F		2.50	
1962	F		2.75	
1963	F		2.98	
1964	F		3.17	
1965	F		3.36	
1966	F		3.56	
1967	F		3.74	
1968	F		4.43	
1969	F		4.77	
1970	F		5.02	
1971	F		5.82	
1972	F		6.53	
1973	F		7.74	
1974	F		9.45	

Statistiques annuelles				
Annee	Monnaie	Prix	Salaire Horaire	Prix réel
1975	F		11.30	
1976	F		12.80	
1977	F		14.32	
1978	F		14.85	
1979	F	600.00	16.72	35.89
1980	F	900.00	21.22	42.41
1981	F	1200.00	22.82	52.59
1982	F		27.80	
1983	F		31.18	
1984	F		34.12	
1985	F		36.89	
1986	F		38.47	
1987	F		40.02	
1988	F		41.11	
1989	F		42.83	
1990	F		44.66	
1991	F		46.84	
1992	F		48.69	
1993	F		49.94	
1994	F		51.03	
1995	F		58.03	
1996	F		60.11	
1997	F		61.87	
1998	F		63.71	
1999	F		64.75	
2000	F		66.19	
2001	F		69.95	
2002	€		10.80	
2003	€		11.22	
2004	€		11.84	
2005	€	750.00	12.51	59.95
2006	€	750.00	13.04	57.52
2007	€	750.00	13.34	56.22
2008	€	750.00	13.77	54.47
2009	€	750.00	14.02	53.50
2010	€	750.00	14.18	52.89
2011	€	750.00	14.43	51.98
2012	€	750.00	14.90	50.34
2013	€	750.00	15.07	49.77
2014	€	750.00	15.23	49.24
2015	€	750.00	15.38	48.76
2016	€	750.00	15.47	48.48
2017	€	750.00	15.62	48.02
2018	€	750.00	15.81	47.44
2019	€	375.00	16.05	23.36
2020	€	750.00	16.24	46.18

Monnaie : ancien franc (f) ; Nouveau Franc (F) ; Euro (€)

Prix : prix courant moyen de l'année, en monnaie courante.

Salaire horaire : salaire total, charges comprises, d'une heure de travail, pour les salariés manœuvres ou au salaire minimum.

Prix réel : rapport du prix au salaire horaire ; se mesure en salaires horaires. Par exemple, 0,5 représente un demi-salaire horaire : il faut une demi-heure de travail de manœuvre pour fabriquer ou acheter le produit.